

**FONDATION ART-THERAPIE  
Genève**

**Rapport de l'organe de révision sur le  
contrôle restreint au conseil de fondation**

**Comptes annuels 2023**

**Rapport de l'organe de révision**  
sur le contrôle restreint au conseil de fondation  
**FONDATION ART-THERAPIE, Genève**

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte d'exploitation, tableau sur la variation du capital et annexe) de la fondation ART-THERAPIE pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2023. Conformément à Swiss GAAP RPC 21, les informations continues dans le rapport de performance ne sont soumises à aucune obligation de vérification par l'organe de révision.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux Swiss GAAP RPC, aux exigences légales et aux statuts incombe au conseil de la fondation alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance. Un collaborateur d'une société affiliée a participé durant l'exercice sous revue à la tenue de la comptabilité. Il n'a pas pris part au contrôle restreint

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'éléments nous permettant de conclure que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, conformément aux Swiss GAAP RPC, et ne sont pas conformes à la loi suisse et aux statuts.

Winterthur, 7 mai 2024

**Consultive Revisions AG**

Tatjana Widmer  
Expert-réviseur  
Réviseur responsable

Martin Graf  
Expert-réviseur

Annexe:  
Comptes annuels 2023 (bilan, compte d'exploitation, tableau sur la variation du capital et annexe)

## FONDATION ART-THERAPIE, Genève

### Bilan

	Annexe	31.12.2023	31.12.2022
ACTIF		CHF	CHF
Liquidités		867 741	767 744
Stocks		2 700	2 700
Comptes de régularisation actifs	1	12 066	31 473
<b>Actif circulant</b>		<b>882 507</b>	<b>801 917</b>
Immobilisations corporelles		1 100	150
Immobilisations incorporelles	2	5 800	11 600
<b>Actif immobilisé</b>		<b>6 900</b>	<b>11 750</b>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>889 407</b>	<b>813 667</b>

	Annexe	31.12.2023	31.12.2022
PASSIF		CHF	CHF
Dettes résultant de livraisons et de prestations		85 411	47 661
Comptes de régularisation passifs	3	99 584	30 675
<b>Engagements à court terme</b>		<b>184 995</b>	<b>78 336</b>
Fonds ART-THERAPIE		79 679	125 042
<b>Capital des fonds</b>		<b>79 679</b>	<b>125 042</b>
Capital de la fondation		50 000	50 000
Capital lié		490 000	490 000
Capital libre		84 732	70 289
<b>Capital de l'organisation</b>		<b>624 732</b>	<b>610 289</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>889 407</b>	<b>813 667</b>

## Compte d'exploitation du 1er janvier au 31 décembre

	Annexe	2023 CHF	2022 CHF
Donations reçues affectées		488 850	471 139
Donations reçues libres	4	371 387	382 466
Produits des livraisons et prestations		366	481
<b>Produits d'exploitation</b>		<b>860 602</b>	<b>854 086</b>
Charges de projets ou de prestations		- 676 213	- 609 569
Charge de collecte de fonds et de publicité générale		- 86 743	- 117 395
Charges administratives		- 131 650	- 141 271
<b>Charges d'exploitation</b>	5	<b>- 894 605</b>	<b>- 868 235</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>- 34 003</b>	<b>- 14 149</b>
Résultat financier		3 083	- 1 077
<b>Résultat avant variation du capital des fonds</b>		<b>- 30 920</b>	<b>- 15 226</b>
Variation du capital des fonds		45 363	14 700
<b>Résultat annuel (avant allocations au capital de l'organisation)</b>		<b>14 443</b>	<b>- 525</b>
<i>Allocations au capital de l'organisation</i>		- 14 443	525
		<b>0</b>	<b>0</b>

## Tableau sur la variation du capital

2023	Etat 01.01.2023	Allocations	Transferts internes	Utilisations	Total variation	Etat 31.12.2023
<b>Capital des fonds</b>						
Fonds affectés						
Fonds ART-THERAPIE	125 042	488 850	0	- 534 213	- 45 363	79 679
<b>Total capital des fonds</b>	<b>125 042</b>	<b>488 850</b>	<b>0</b>	<b>- 534 213</b>	<b>- 45 363</b>	<b>79 679</b>

<b>Capital de l'organisation</b>						
Capital de la fondation	50 000	0	0	0	0	50 000
Capital lié	490 000	0	0	0	0	490 000
Capital libre	70 289	14 443	0	0	14 443	84 732
<b>Total capital de l'organisation</b>	<b>610 289</b>	<b>14 443</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>14 443</b>	<b>624 732</b>

2022	Etat 01.01.2022	Allocations	Transferts internes	Utilisations	Total variation	Etat 31.12.2022
<b>Capital des fonds</b>						
Fonds affectés						
Fonds ART-THERAPIE	79 305	471 139	139 742	- 565 144	45 737	125 042
<b>Total capital des fonds</b>	<b>79 305</b>	<b>471 139</b>	<b>139 742</b>	<b>- 565 144</b>	<b>45 737</b>	<b>125 042</b>

<b>Capital de l'organisation</b>						
Capital de la fondation	50 000	0	0	0	0	50 000
Capital lié	490 000	0	0	0	0	490 000
Capital libre	210 557	- 525	- 139 742	0	- 140 268	70 289
<b>Total capital de l'organisation</b>	<b>750 557</b>	<b>- 525</b>	<b>- 139 742</b>	<b>0</b>	<b>- 140 268</b>	<b>610 289</b>

### Transferts internes

Le transfert interne du capital libre vers le capital des fonds affectés effectué au cours de l'exercice a dû être réalisé en 2022 en suite à des ajustements des années précédentes, car les principes comptables et d'évaluation décrits dans l'annexe ne sont appliqués que depuis l'année 2022.

### Destinations

#### Fonds ART-THERAPIE

Le fonds ART-THERAPIE sert à promouvoir des programmes d'art-thérapie et de musicothérapie qui facilitent la guérison d'enfants, de nouveau-nés et d'adolescents gravement malades et hospitalisés. En 2023, 18 projets ont été soutenus dans 14 hôpitaux partenaires de toutes les régions linguistiques de Suisse (oncologie, psychosomatique, soins intensifs, néonatalogie, chirurgie, grossesses à risque). Aux HUG de Genève et au CHUV de Lausanne, la fondation était présente avec respectivement 3 projets différents.

#### Capital lié

Le capital lié comprend les réserves de la fondation constituées au cours des années précédentes. Celles-ci sont utilisées dans le sens du but de la fondation pour l'accomplissement de ses tâches.

## Annexe aux comptes annuels

### Principes de comptabilisation et d'évaluation

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec la Swiss GAAP RPC 21, les dispositions légales du droit comptable suisse (titre 32 du Code des obligations) et les statuts; ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats.

En raison de la présentation en francs suisses (CHF) entiers, des différences d'arrondi peuvent apparaître.

Les principes d'évaluation suivants sont appliqués:

#### Liquidités

Les liquidités sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Il n'y a pas d'avoirs en monnaie étrangère.

#### Stocks

Les stocks sont évalués au prix d'achat, déduction faite des éventuelles dépréciations de valeur.

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition, déduction faite des amortissements nécessaires. Ces actifs sont exclusivement constitués de matériel informatique, qui est amorti de manière dégressive à hauteur de 40%.

#### Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition, déduction faite des amortissements nécessaires. Les valeurs immatérielles forme la page d'accueil. Les coûts activés sont amortis linéairement sur 3 ans.

#### Dettes

Les dettes sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. Les régularisations sont comptabilisées à la valeur nominale ou à la valeur calculée à la date de clôture du bilan.

#### Capital des fonds

L'enregistrement des transactions comptabilisées dans le capital des fonds se fait sur la base des valeurs nominales, qui sont saisies dans les décomptes des fonds.

Les **charges** et les **produits** sont régularisés en fonction de la date à laquelle ils ont été générés, conformément aux règles de la comptabilité d'exercice.

La répartition des charges d'exploitation entre les **charges de projets et de prestations**, les **charges de collecte de fonds et de publicité générale** et les **charges administratives** s'effectue selon la méthode Zewo.

### Explications des rubriques du bilan et du compte d'exploitation (en CHF)

<b>1 Comptes de régularisation actifs</b>	<b>31.12.2023</b>	<b>31.12.2022</b>
Donations libres année suivante	7 000	30 000
Divers	5 066	1 473
	<b>12 066</b>	<b>31 473</b>
<b>2 Immobilisations incorporelles</b>	<b>31.12.2023</b>	<b>31.12.2022</b>
Site internet	17 666	17 666
./. Correction de valeur	- 11 866	- 6 066
	<b>5 800</b>	<b>11 600</b>

## Annexe aux comptes annuels

<b>3 Comptes de régularisation passifs</b>	<b>31.12.2023</b>	<b>31.12.2022</b>
Donations libres année en cours	54 700	21 400
Contributions de soutien année actuelle	34 540	0
Divers	10 345	9 275
	<b>99 584</b>	<b>30 675</b>
<b>4 Donations reçues libres</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
de personnes morales et de fondations	349 400	373 313
de personnes privées	21 987	9 154
	<b>371 387</b>	<b>382 466</b>
<b>5 Charges d'exploitation</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Contributions et donations versées	- 531 660	- 485 839
Charges de personnel	- 287 223	- 290 676
Autres charges d'exploitation	- 69 488	- 85 784
Amortissements	- 6 234	- 5 937
	<b>- 894 605</b>	<b>- 868 235</b>
<b>Indications en % selon la méthode Zewo</b>		
Charges de projets ou de prestations	75.6%	70.2%
Charges de collecte de fonds et de publicité générale	9.7%	13.5%
Charges administratives	14.7%	16.3%
<b>Nombre de collaborateurs/trices</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Nombre de postes à temps plein en moyenne annuelle	< 10	< 10

### Conseil de fondation et direction

Le conseil de fondation a accompli son travail à titre bénévole, aussi bien l'année de référence que pour l'exercice précédent. Les frais de la présidente ont été remboursés. En outre, la présidente du conseil de fondation a fourni des prestations non rémunérées pour un total de 300 heures (année précédente: 400 heures).

La direction étant composée d'une seule personne, il n'est pas fait mention de la rémunération.

### Transactions avec des organisations proches

La société ReCuSo GmbH a fourni des prestations pour le secrétariat du conseil de fondation d'une valeur de CHF 3'400. Cette société appartient à 50% à la directrice de la fondation.